



Convention-cadre sur les changements climatiques

Distr. générale
18 novembre 2011
Français
Original: anglais

Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto

Seizième session, quatrième partie

Durban, 29 novembre 2011.*

Point 2 b) de l'ordre du jour

Questions d'organisation

Organisation des travaux de la session

Note relative au déroulement de la quatrième partie de la seizième session

Note du Président**

I. Introduction

1. La quatrième partie de la seizième session du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (le Groupe de travail spécial) s'ouvrira à Durban (Afrique du Sud) le 29 novembre 2011.

2. Les documents disponibles pour la session comprennent la proposition révisée du Président visant à faciliter les négociations¹, le rapport du Groupe de travail spécial sur les première et deuxième parties de sa seizième session², le rapport faisant la synthèse des évaluations techniques des niveaux de référence applicables à la gestion des forêts communiqués par les Parties³ et l'ordre du jour annoté⁴.

* La quatrième partie de la session se tiendra à l'occasion de la septième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP). Le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto (le Groupe de travail spécial) s'attachera à achever ses travaux et à en présenter les résultats à la CMP, pour adoption, conformément au paragraphe 1 de la décision 1/CMP.6. La date de clôture de la session du Groupe de travail spécial sera déterminée à Durban.

** Le présent document a été soumis à ce stade parce que le Président considère qu'une note sur le déroulement des travaux est plus utile si elle est présentée à une date rapprochée de la session à laquelle elle s'applique.

¹ FCCC/KP/AWG/2011/CRP.2/Rev.1.

² FCCC/KP/AWG/2011/4.

³ FCCC/KP/AWG/2011/INF.2.

⁴ FCCC/KP/AWG/2011/1.

3. La présente note a pour objet d'aider les Parties à faire aboutir à Durban les travaux du Groupe de travail spécial. Elle vise à mettre à jour, plutôt qu'à remplacer, la note sur le déroulement des travaux de la troisième partie de la session.

II. Aperçu des négociations: à quel stade le Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole du Kyoto en est-il arrivé et à quoi doit-il aboutir à Durban?

4. La version actuelle de la proposition révisée du Président résulte de cinq années et demie de négociations. Elle fait apparaître les positions des Parties et leurs préoccupations, mais ne résout pas les problèmes, notamment celui de la deuxième période d'engagement. Le texte a été précisé et simplifié à tel point que, dans l'ensemble, des progrès supplémentaires ne sont pas envisageables sans des décisions politiques fondamentales qui permettraient d'y voir clair.

5. Les débats menés au cours des trois premières parties de la session en 2011 ont aidé les Parties à parvenir à une meilleure compréhension mutuelle de leurs positions. Diverses réunions informelles tenues par les Parties en dehors du cadre du Groupe de travail spécial y ont aussi contribué. Ces réunions ont en outre produit quelques idées qui pourraient faciliter un consensus si les Parties les introduisent dans les négociations officielles.

6. Selon son mandat, le Groupe de travail spécial «s'attachera à achever ses travaux et à soumettre les résultats auxquels il sera parvenu pour adoption à la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto dans les meilleurs délais et suffisamment tôt pour éviter tout hiatus entre la première et la deuxième période d'engagement»⁵.

7. Pour le Groupe de travail spécial, l'objectif est donc de parvenir à Durban à un résultat décisif pour mener à bien ses travaux. À Panama, les Parties ont fait savoir qu'elles comptaient bien que les travaux du Groupe s'achèvent à Durban. Conclure les travaux signifie réunir, sous la forme d'un projet de décision, un ensemble de résultats concernant les cinq parties du texte. Le texte proprement dit pourrait fournir la structure d'une ou de plusieurs décisions de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP).

8. De façon plus générale, il y a aussi la question de savoir comment les travaux du Groupe de travail spécial s'inscriront à Durban dans le cadre des résultats exhaustifs et équilibrés prévus dans la feuille de route de Bali. Les positions présentées par les Parties au sein du Groupe de travail spécial s'inspirent souvent de ce qu'elles attendent des travaux du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention, et vice-versa. Pour obtenir le résultat souhaité dans le cadre du Groupe de travail spécial, les Parties devront régler ces questions transversales.

III. La voie à suivre

A. Traiter les questions en suspens

9. De l'avis du Président, les Parties s'accordent largement à penser qu'un résultat concret de la part du Groupe de travail spécial est une composante essentielle du résultat

⁵ Décision 1/CMP.1.

positif escompté à la Conférence de Durban. Un large soutien se manifeste également en faveur de ce que l'on a appelé la «bonne continuité» de l'acquis du Protocole de Kyoto au-delà de 2012.

10. Le Président souhaite appeler l'attention sur les principaux problèmes et sujets de préoccupation des Parties sur lesquels il serait préférable de concentrer les efforts afin de trouver un terrain d'entente, à savoir⁶:

- **Dégager un consensus sur la forme et le contenu de la deuxième période d'engagement**, notamment en étudiant des solutions qui permettraient de suppléer à une ratification en bonne et due forme d'ici au début de 2013, laquelle ne semble pas réalisable;
- **Clarifier les engagements des Parties visées à l'annexe I et le niveau d'ambition**, notamment la conversion des objectifs d'atténuation en objectifs chiffrés de limitation ou de réduction des émissions et les moyens de montrer plus d'ambition;
- **Assurer la continuité du système fondé sur des règles**, en clarifiant les règles qui s'appliqueront après 2012, notamment pour le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF);
- **Assurer le maintien des mécanismes fondés sur le marché**, notamment le mécanisme pour un développement propre;
- **Répondre aux préoccupations quant à l'intégrité environnementale**, s'agissant notamment des règles relatives au secteur UTCATF, des mécanismes fondés sur le marché et du report des unités de quantité attribuée;
- **Tenir compte des conséquences découlant de la décision de certaines Parties visées à l'annexe I de ne pas prendre d'engagements en matière d'atténuation au titre du Protocole de Kyoto pour une deuxième période d'engagement.**

11. Eu égard à ces questions fondamentales, le Président suggère que le Groupe de travail spécial s'attache, au cours de la première semaine de la Conférence de Durban, à assembler les éléments d'un dispositif global afin de pouvoir discerner d'ici à la fin de la semaine une zone de convergence éventuelle. Il importe en l'occurrence que les Parties gardent une vue d'ensemble du texte dans son intégralité. En même temps, des travaux techniques pourront se poursuivre dans les domaines où les Parties voient des possibilités de progresser, notamment les chapitres I et II du texte actuel du Président⁷. Une telle démarche permettrait aux Parties de recenser les principales questions qui restent à régler au cours de la seconde semaine.

B. Organiser les travaux

12. Le Président considère que le groupe de contact serait le mieux placé pour donner une vue d'ensemble des travaux comme indiqué ci-dessus au paragraphe 11. Dans cette optique, il est proposé d'organiser les travaux comme suit:

- **Tenir des réunions plénières au début et à la fin de la session.** Il est prévu de tenir la première séance plénière le mardi 29 novembre, afin de reprendre la seizième session, et une deuxième séance plénière, de clôture, pour adopter les projets de décision à transmettre à la CMP. À la séance plénière de reprise, le Président invitera les délégations à faire des déclarations au nom des groupes de

⁶ Cette énumération n'est pas conçue comme une liste exhaustive des questions qui devront être tranchées à Durban.

⁷ FCCC/KP/AWG/2011/CRP.2/Rev.1.

Parties et donnera aussi aux Parties une occasion de communiquer des informations sur des réunions tenues en dehors du Groupe de travail spécial mais intéressant les travaux du groupe, notamment les consultations informelles menées par la présidence actuelle ou la future présidence de la Conférence des Parties et de la CMP. Pour finir, si le temps disponible le permet, les observateurs seront invités à prendre la parole;

- **Tenir éventuellement une séance plénière supplémentaire au milieu de la session.** Le Président suggère de garder cette possibilité à l'esprit et de laisser les Parties déterminer vers la fin de la première semaine si cela pourrait s'avérer utile. Il pourrait s'agir d'une séance formelle ou informelle;
- **Convoquer des réunions périodiques du groupe de contact.** Le groupe de contact engagera ses travaux le plus rapidement possible après la séance plénière de reprise et tiendra périodiquement des réunions tout au long de la session. Comme il l'a fait lors des parties antérieures de la seizième session, le groupe de contact passera en revue les problèmes politiques et les questions de principe toujours en suspens, mais l'une des tâches essentielles à accomplir à Durban consistera à garder une vue d'ensemble et à tenter de rassembler les éléments du dispositif global attendu du Groupe de travail spécial, couvrant tous les chapitres du texte;
- **Mener les travaux requis dans le cadre des groupes informels restreints pour faire progresser le texte.** Vu que trois des cinq groupes (mécanismes, questions méthodologiques et conséquences potentielles) ont indiqué qu'ils étaient allés aussi loin qu'ils le pouvaient à Panama en l'absence d'un règlement des problèmes politiques et des questions de principe en suspens, ces chapitres seront initialement traités dans le cadre du groupe de contact où – il faut l'espérer – la présence des chefs de délégation devrait faciliter des avancées. À mesure que des progrès sont réalisés sur les problèmes politiques et les questions de principe, les travaux consacrés au texte pourront être poursuivis selon les besoins sous la conduite des facilitateurs. À la fin de la session tenue à Panama, les Parties ont indiqué qu'il y avait encore des possibilités de faire progresser les travaux techniques sur le chapitre I (amendements à apporter au Protocole de Kyoto conformément au paragraphe 9 de son article 3 (engagements chiffrés)) et le chapitre II (UTCATF). Le Président entend donc organiser des réunions de ces deux groupes restreints dès le début de la session.

13. Aussi efficace que soit l'organisation de la session de Durban, il est illusoire d'espérer que le temps officiellement imparti aux réunions suffira à régler les questions. Le Président souhaite donc encourager les Parties à se concerter d'emblée afin de présenter des solutions possibles et reste disposé, avec le Vice-Président, à leur apporter son concours.

14. Le Président consultera les Parties avant la session pour s'entretenir avec elles de l'organisation de la quatrième partie de la session et des résultats attendus. Tous les groupes de même que les Parties sont invités à se mettre en rapport avec le secrétariat s'ils souhaitent rencontrer le Président et le Vice-Président. Il leur est également loisible de contacter directement le Président et le Vice-Président sur telle ou telle question.

C. Résultats attendus du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto dans le cadre du dispositif de Durban

15. Le Président fait observer que, dans une large mesure, les grandes décisions politiques à trancher au sein du Groupe de travail spécial semblent être étroitement liées à celles qu'envisagent d'autres organes de négociation, notamment le Groupe de travail

spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention. Le Groupe de travail spécial ne pourra donc parvenir à un résultat tangible que dans le cadre de l'accord global qui se dégagera de la Conférence de Durban.

16. Le lien entre le résultat des travaux du Groupe de travail spécial et le résultat global de la Conférence de Durban sera d'une importance déterminante pour le succès de cette conférence. Une telle perspective va au-delà de ce que peut fournir le Groupe de travail spécial: il pourrait donc être utile que la future présidence de la Conférence des Parties et de la CMP poursuive les consultations informelles pour que ces questions reçoivent l'attention politique requise. Le Président et le Vice-Président entendent continuer de soutenir la présidence à cet égard et coopérer avec elle.
